



Où en est la natation scolaire ?

Le 18 septembre 2013, la ministre des Sports se fixait pour objectif que tous les enfants sachent nager à leur entrée en 6^e. Pour y parvenir, elle annonçait un plan baptisé « Apprendre à nager » et une priorité donnée à la construction de piscines. Encore faut-il que les conditions du succès de cette ambition soient réunies.

LE MINISTÈRE DES SPORTS EN FAIT AUJOURD'HUI UNE PRIORITÉ

Savoir-nager : il est temps de se mettre à l'eau

Le ministère des Sports a annoncé un plan « Apprendre à nager » et un coup de pouce pour le financement de piscines. Mais des interrogations demeurent concernant les équipements, l'encadrement et la pédagogie.

En septembre dernier, à l'occasion de la Journée du sport scolaire, Valérie Fourneyron, alors ministre des Sports, faisait une déclaration emprunte d'une gravité non feinte : « *Il y a un secteur où existent aujourd'hui de grandes inégalités, c'est l'accès au savoir-nager. Un jeune sur quatre à l'entrée en sixième ne sait pas nager. Or une majorité des décès par noyade chez les enfants de moins de treize ans est liée à l'absence de ce savoir. Il est indispensable que nous puissions diminuer ces drames et permettre à un maximum d'enfants d'accéder à ce savoir.* » Quelques mois plus tard, on apprenait que 1 500 noyades avaient été comptabilisées sur le territoire français durant l'année 2013.

Le ministère des Sports décidait alors de faire de l'apprentissage de la natation une priorité. Un plan de bataille, provisoirement baptisé « Apprendre à nager », se met actuellement en place. Le développement de l'apprentissage de la natation en est l'un des axes forts (1). De même, si ce plan possède plusieurs dimensions, l'école en constitue le pivot. « *C'est au niveau de l'école qu'on est sûr de toucher tous les enfants* », commente-t-on au ministère. C'est pourquoi l'objectif-phare du plan est que tous les élèves de sixième sachent nager dans dix ans. Tous les acteurs – mouvement sportif, collectivités territoriales, pédagogues, acteurs du sport scolaire – se rejoignent sur cet objectif, l'Usep

invitant pour sa part ses comités à initier « *toutes les actions susceptibles* » d'y contribuer (2). Mais dès qu'il s'agit de savoir comment y parvenir, les avis divergent...

UN « PLAN MARSHALL » ?

Pour réaliser l'objectif fixé par le ministère des Sports, deux leviers principaux doivent être actionnés : les équipements d'une part, la formation des enseignants de l'autre. Or, pour ce qui est du premier, la Fédération française de natation (FFN) estime qu'aujourd'hui seuls 75% des besoins sont couverts par le parc de piscines existant. Certes, le ministère a annoncé que son bras armé financier, le Centre national pour le

L'ENSEIGNANT, RESPONSABLE DES APPRENTISSAGES

Qui dit natation scolaire pense école primaire et temps scolaire. De fait, comme le rappelle la circulaire ministérielle du 7 juillet 2011, le professeur des écoles est responsable de l'apprentissage de la natation au sein de sa classe, même si concrètement ce sont les maîtres-nageurs qui, le plus souvent, prennent en charge les groupes les plus avancés. Les enseignants contribuent, entre autres, à définir des groupes de niveau homogènes au sein de la classe et se doivent d'encadrer ou de suivre eux-mêmes un groupe. Parce que l'activité exige la présence de plusieurs adultes, les parents d'élèves sont également conviés à mouiller le maillot, en particulier en maternelle, où l'enjeu est la familiarisation avec l'élément liquide. Des formations supervi-

sées par les conseillers pédagogiques en EPS permettent à ces parents volontaires d'obtenir un agrément.

Évidemment, tout devient plus simple pour le professeur des écoles lorsque les collectivités locales mettent à disposition des personnels compétents en nombre suffisant, au-delà de la seule surveillance des bassins. « *D'expérience, l'étape la plus délicate est le moment où l'enfant abandonne bouées, planches, frites et brassards. Or, parce qu'ils sont insuffisamment formés, les enseignants ont parfois tendance à freiner l'apprenti nageur à ce moment crucial* » observe Marguerite Liron, adjointe à la direction de l'Usep, chargée du dossier de la natation scolaire, et ex-conseillère pédagogique de circonscription en EPS. ● PH.B.



Usep Ain



L'Usep a affiché son soutien au plan « Apprendre à nager » du ministère des Sports.

développement du sport (CNDS), réservait une enveloppe de 15 millions d'euros à la rénovation ou à la construction de piscines en 2014. Mais ce montant est à peine supérieur à celui qui, globalement, était alloué par le CNDS ces dernières années. Pour Jacques Thouroude, président de l'Association nationale des élus en charge du sport (Andes), cela ne suffira pas : « La France possède un parc très ancien, issu du plan 1000 piscines des années 1970. Pour les collectivités, ces équipements constituent une charge financière en termes d'investissement mais aussi de coûts de fonctionnement, alors que les moyens publics se sont affaiblis. C'est pourquoi je demande depuis longtemps un véritable plan Marshall des équipements sportifs prenant en compte les piscines. »

Autre sujet de préoccupation à propos des équipements : la décision du CNDS de soutenir financièrement des bassins d'apprentissage, quelles que soient leurs dimensions, y compris des bassins mobiles. « On n'est pas obligé de faire un bassin de 50 mètres capable d'héberger un championnat de France pour être éligible. Ce qui nous manque souvent dans certains endroits, ce sont des piscines d'apprentissage », justifiait le cabinet de la ministre.

Ce choix est contesté tant par les collectivités territoriales, propriétaires et premiers financeurs de ces équipements, que par la

FFN, utilisatrice à travers ses quelque 1 280 clubs. Le président de la FFN, Francis Luyce, veut des équipements permettant une pratique régulière, notamment en club. Pas seulement pour le tiers de ses 303 000 licenciés pratiquant en compétition, mais aussi pour tous les autres, comme les bébé-nageurs ou les adeptes de l'aquagym. « On ne peut développer ces activités qu'avec des équipements structurants. Peu importe que ce soit du 25 m x 15 m ou du 50 m x 25 m » explique-t-il, une façon de dire qu'il n'exige pas des bassins olympiques. Mais si, pour Francis Luyce, l'idée de subventionner des bassins d'apprentissage n'est guère séduisante, celle consistant à implanter des bassins mobiles relève carrément de l'hérésie : « On va revenir quarante ans en arrière ! L'opération des bassins mobiles des années 1970 n'a pas été maintenue à ce qu'il me semble ! »

Jean-Michel Sautreau, président de l'Usep et vice-président du Conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA, qui réunit 16 fédérations représentant plus de 4 millions de licenciés sportifs), ne voit pas non plus « très bien à quoi ça correspond, un bassin d'apprentissage. On ne va pas structurer un club de natation autour d'un bassin court et étroit dans un camping ! La natation mérite mieux que ça ! » Au nom de l'Andes, Jacques Thouroude a toutefois un

avis plus nuancé : « Les bassins de 50 m ont une profondeur qui ne permet pas forcément l'apprentissage, observe-t-il. Ce n'est pas le tout d'avoir des bassins, il faut des bassins éducatifs. » Pour l'élu municipal de Castres, la solution réside dans des bassins à fond mobile, qui permettent de passer de la compétition à l'apprentissage.

DÉFICIT DE FORMATION

Si, au chapitre des équipements, les moyens financiers sont donc limités et les solutions proposées loin de faire l'unanimité, la situation n'est guère plus encourageante en ce qui concerne l'encadrement. Ici, les problèmes se multiplient : qui doit enseigner ? comment enseigner ? comment valider l'enseignement ? Certains décrets sont pris par l'Éducation nationale, d'autres par le ministère des Sports, sans toujours la coordination nécessaire. Le ministère des Sports affirme toutefois « ne pas remettre en question les textes sur l'enseignement de la natation scolaire ».

De nombreux acteurs pointent surtout le déficit de formation des personnels de l'Éducation nationale. « La formation des enseignants doit être revue, tant en termes de qualité que de quantité » estime le président l'Usep, Jean-Michel Sautreau. Pédagogue reconnu, aujourd'hui âgé de 91 ans (3), Raymond Catteau est plus mordant : « On

► ne s'improvise pas enseignant de natation. Dernièrement, j'ai encore vu à la piscine une maîtresse devant une classe disciplinée: tous les gosses étaient assis sur le bord, sauf un qui était dans l'eau. Dans l'heure, chacun a parcouru deux ou trois fois 25 m. C'est le drame de la pédagogie: les enseignants ne sont pas capables d'animer tout un groupe!»

Mais il n'y a pas que des enseignants qui font passer leurs élèves un par un: des maîtres-nageurs le font aussi... Raymond Catteau estime d'ailleurs que leur formation n'est guère plus satisfaisante. Lui-même a plaidé pour une réforme de celle-ci, sans être suivi: «J'ai mis en avant la pédagogie de l'action, dans laquelle on propose à l'individu de réussir des choses qui l'impliquent physiquement, émotionnellement. La natation est alors appréhendée par celui qui apprend, cela s'appelle de la didactique. Mais je me suis effacé devant des gens qui étaient incapables d'assimiler le problème et ont décidé collectivement de réduire le socle commun que je proposais au savoir-nager.» Conseiller pédagogique départemental EPS en Seine-et-Marne, Jean Picamal se veut moins pessimiste et rappelle que le professeur des écoles n'est pas livré à lui-même: «L'enseignement se fait dans le cadre du projet propre à la piscine, adossé à un projet départemental qui fixe des paliers et propose des situations qui s'appuient sur l'aménagement du bassin. Cet enseignement est ensuite validé par des tests académiques ou départementaux, intégrés aux projets des piscines, qui prennent en compte les compétences définies par les programmes

et le "Savoir-nager niveau 1" des collègues, afin d'établir un lien avec le second degré.»

TEMPS D'APPRENTISSAGE

Chargé de mission à la direction de l'enseignement scolaire jusqu'en 2009, Yves Touchard avance une autre raison pour expliquer l'échec de l'enseignement de la natation scolaire: les temps d'apprentissage. «Comme toutes les disciplines, apprendre à nager demande du temps, de la maturation et de la régularité. Avec des cycles d'une séance par semaine durant un trimestre, soit au mieux 12 à 14 séances espacées d'une semaine, l'apprentissage n'est pas suffisant pour stabiliser les acquis» estime-t-il. Pour lui, l'organisation actuelle revient à repartir quasiment à zéro d'une année sur l'autre.

Sa solution? De la continuité sur une durée suffisamment longue: «Il vaut mieux donner du temps à une classe avec une réussite certaine, plutôt que moins de temps à trois classes pour lesquelles on est à peu près sûr qu'il n'y aura pas de réussite. Or si l'apprentissage n'est pas véritablement acquis, on fabrique un futur candidat à la noyade!» Pour lui, au rythme habituel il faut au minimum l'année entière pour apprendre à nager, mais seulement deux à trois semaines si l'on groupe des séances de 40 à 45 minutes dans l'eau tous les jours. Dans les faits, certaines piscines fonctionnent déjà sur ce modèle, soit avec deux séances heb-



Quoi de mieux que s'amuser pour vaincre son appréhension?

domadaires pour les enfants, soit sous forme de stage, à raison de quatre demi-journées dans la semaine (lire page 13).

Tout dépend aussi des moyens humains mis à disposition par les collectivités locales. «Il peut y avoir un seul maître-nageur, chargé de la surveillance: il faut alors deux adultes (trois en maternelle) pour encadrer, dont l'enseignant. Mais il est plus fréquent qu'un autre maître-nageur soit chargé de l'enseignement, auquel cas le professeur des écoles prend en charge un groupe. Parfois, il y a même deux maîtres-nageurs pour une classe», détaille Jean Picamal, conseiller pédagogique départemental EPS en Seine-et-Marne (4). Dans ce dernier cas de figure, l'enseignant prend volontiers en charge un groupe supplémentaire afin de

L'USEP NORD MISE SUR LE SAUV'NAGE

Dans le Nord, le comité Usep allie les fondamentaux de l'enseignement de la natation scolaire, issus des programmes de l'Éducation nationale, avec un objectif plus qualitatif: l'obtention de l'attestation Sauv'nage, un protocole défini par le Conseil fédéral des activités aquatiques (CIAA).

Les enfants passent ce test à l'issue d'un cycle d'apprentissage de la natation à l'école. Tout au long de l'année, les professeurs des écoles travaillent sur le programme du ministère, avec un petit plus portant sur les huit compétences du Sauv'nage, «même si elles divergent un peu du programme de l'Éducation nationale, le Sauv'nage étant un peu plus riche que le savoir-nager», explique Guy Delhemme, délégué Usep du Nord. Cinq comités de circons-

cription de l'Usep sont engagés dans ce dispositif, ce qui représente environ 500 enfants.

Actuellement, une commission travaille à «concilier» le test Sauv'nage avec le savoir-nager de l'Éducation nationale. Objectif: faire en sorte que les enfants aient au minimum le savoir-nager et au maximum le Sauv'nage. Les séances imaginées dans ce cadre pourront tenir compte de l'évolution de l'enfant durant l'année. L'idée est d'encourager des enfants capables d'aller plus loin que les exigences du savoir-nager. «Attention, il ne s'agit pas de préparer le Sauv'nage comme un examen et que les séances tournent à la "répétition", insiste Guy Delhemme. Nous restons bien dans une dynamique d'apprentissage.» ● JDL



réduire le nombre d'élèves par groupe. Et si ce n'est pas le cas, il reste présent, prêt à apporter son concours. « Il est vrai que les maîtres-nageurs sont parfois peu favorables à la prise en charge d'un groupe par l'enseignant, par crainte qu'à moyen terme cela ne mette en péril un de leurs postes » reconnaît Jean Picamal. Une réalité de terrain qui vient rappeler que les rapports entre les maîtres d'école et les maîtres-nageurs n'ont pas toujours été simples, même s'ils se sont aujourd'hui grandement améliorés.

L'USEP, DU SAUV'NAGE À LA RENCONTRE

Pivot de l'apprentissage de la natation, la pratique scolaire a donc pu être tirillée entre les approches et les priorités parfois contradictoires de l'Éducation nationale, du mouvement sportif et des collectivités territoriales. Mais l'initiative du ministère des Sports autour du plan « Apprendre à nager » a déjà permis de mettre tout le monde autour de la table. Et même de trouver des atomes crochus entre institutions. « Aujourd'hui, nous sommes écoutés, alors que nous étions ignorés, se réjouit Francis Luyce, et nos relations avec l'Éducation nationale sont plutôt constructives. Nous arrivons progressivement à avoir une unité de pensée, notamment

sur les tests de l'École de natation française (ENF), que nous aimerions voir retenus comme référence par l'Éducation nationale. » De son côté, l'Usep s'est totalement impliquée dans le concept Sauv'nage, un test développé par le CIAA qui valide des compétences minimales permettant d'assurer sa propre sécurité dans l'eau. « Le développement du Sauv'nage, en lien avec l'École nationale de natation française me semble un bon support, et il pourrait se faire via l'Éducation nationale », propose Jean-Michel Sautreau.

La question de l'attestation du savoir-nager fera partie des points-clés des discussions entre les différentes parties prenantes. « Qu'est-ce que savoir nager ?, s'interroge-t-on également au ministère des Sports. On ne partage peut-être pas tous la même définition, mais on essaie d'aller vers une attestation d'aisance aquatique partageable par tous, parents, enfants, professeurs, mairies, colonies de vacances, de façon à ne pas être obligé de repasser des tests pour participer à un stage de voile par exemple. »

Au-delà de son appui au concept Sauv'nage, l'Usep entend également favoriser l'apprentissage de la natation en cultivant sa spécificité : la rencontre sportive. « Nous n'interven-

ons pas directement sur les apprentissages en temps scolaire, mais nous pouvons y contribuer dans le contexte particulier des rencontres de natation, dans une approche de découverte, ludique, avec, pourquoi pas, un bout de compétition. Rien n'est exclu », conclut Jean-Michel Sautreau. Une proposition en ce sens a été faite dernièrement à la FFN, qui pourrait se traduire à court terme par la signature d'une convention. ●

JEAN DAMIEN LESAY

(1) Les cinq autres étant : observer la capacité de la population à nager ; améliorer la communication et la prévention des noyades ; développer et sécuriser les équipements aquatiques ; développer la formation des éducateurs et stabiliser l'emploi ; et, enfin, développer une prévention spécifique en direction des seniors.

(2) Le texte diffusé en avril dans le bulletin interne de l'Usep précise : « L'Usep se mobilise et engage ses comités à initier ou poursuivre, dans la mesure des moyens disponibles, toutes les actions susceptibles de servir les objectifs du plan ministériel et notamment l'objectif 2 « Développer l'apprentissage de la natation » : rencontres sportives incluant une pratique de la natation (jeux aquatiques, triathlon...), passation du test Sauv'nage, participation à des opérations telles que la Nuit de l'eau, organisation de stages de natation, etc., que ces actions se déroulent sur le temps scolaire, périscolaire, ou hors temps scolaire. » Retrouvez le texte sur www.u-s-e-p.org

(3) Dernier ouvrage paru : *La natation de demain* (Atlantica, 2008). Plus d'informations sur www.raymondcatteau.com.

(4) Jean Picamal ne cite pas les parents, dont sur certains territoires le concours est pourtant indispensable.

L'AIN PRÉFÈRE L'IMMERSION

Rien de tel qu'une plongée prolongée pour apprendre à nager. Dans l'Ain, l'Usep organise depuis plus de vingt ans des classes « piscine » d'une semaine afin de favoriser l'apprentissage de la natation dans ce département peu doté en bassins couverts. « Du mardi matin au samedi midi, les enfants ont huit séances de natation. De quoi progresser de façon spectaculaire »,



explique le délégué départemental Patrick Morel.

Les classes éligibles n'ont pas habituellement accès à un bassin, et priorité est donnée au cycle 2 : grande section de maternelle, CP, CE1. Ces séjours réunissent trois ou quatre classes et se déroulent deux fois par an à Hauteville-Lompnes, sur un site proposant à la fois hébergement et piscine. Sur le plan pédagogique, ceux-ci sont organisés par la commission technique Usep, formée essentiellement de CPC EPS. Ceux-ci participent également à l'encadrement du séjour aux côtés des enseignants et du maître-nageur sauveteur (MNS). Une configuration qui fait dire à Patrick Morel qu'« il s'agit vraiment pour l'Usep d'un temps de recherche-action-formation ». Recherche, car l'ensei-

gnement dispensé aux élèves à partir d'un cadre de référence évolue séance après séance. Action, car les conseillers sont directement concernés par l'encadrement du séjour. Formation, car le séjour permet celle des nouveaux CPC et des enseignants, mais aussi d'autres personnes proches de l'encadrement, comme des parents d'élèves ou des MNS.

Les situations au départ du séjour sont variables, mais fréquemment les enfants ne savent pas nager. L'objectif est de les amener au meilleur niveau possible, en s'appuyant, pour le cycle 2, sur l'« album à nager » paru en 2008 aux éditions Revue EPS. À l'issue du séjour, un brevet interne à l'Usep prenant en compte tous les apprentissages réalisés dans la semaine est délivré à chaque enfant. Les deux paliers du savoir-nager scolaire sont également intégrés. Les enfants peuvent aussi repartir avec une attestation du savoir-nager palier 1 ou palier 2. « Les progrès durant ce stage d'une semaine sont spectaculaires, commente Patrick Morel. Même s'il est évident qu'une seule semaine n'est pas suffisante... » ● JDL